

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 323

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaigne, M. Dolez, M. Sansu, M. Azerot, Mme Bello, M. Marie-Jeanne, M. Nilor et
M. Serville

ARTICLE 31

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« et le niveau des prestations servies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent que la question de l'équilibre du régime ne doit pas être une fin en soi, mais un objectif. C'est pourquoi ils proposent que le rapport mentionné à cet article formule, en plus des propositions « permettant de garantir l'équilibre du régime », des propositions destinées à garantir le niveau des pensions, de telle sorte que les premières propositions ne puissent pas avoir pour effet de réduire le niveau des retraites versées aux assurés de la MSA.